

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

**IP/C/W/12/Add.2**

11 septembre 1995

(95-2567)

---

**Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

## ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE: RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LES PAYS DEVELOPPES MEMBRES

### Addendum

### Etats-Unis

Le présent addendum contient une communication, datée du 21 août 1995, que la délégation des Etats-Unis a fait parvenir au Secrétariat pour donner suite à la demande adressée par le Conseil des ADPIC aux pays développés membres, comme convenu à sa réunion du 24 mai 1995 (IP/C/M/2, paragraphe 53), afin qu'ils fournissent des renseignements sur leurs programmes de coopération technique et financière dans le domaine de la propriété intellectuelle qui présentent un intérêt pour la mise en oeuvre de l'Accord sur les ADPIC.

ASSISTANCE TECHNIQUE EN MATIERE DE PROPRIETE INTELLECTUELLE  
FOURNIE PAR LE BUREAU DU DROIT D'AUTEUR DES  
ETATS-UNIS, BIBLIOTHEQUE DU CONGRES

Institut international du droit d'auteur (ICI)

Depuis plus de 50 ans, le Bureau du droit d'auteur des Etats-Unis aide les pays étrangers désireux de développer et d'améliorer leur législation sur le droit d'auteur. Toutefois, ce n'est qu'au cours des sept dernières années que ces efforts ont pris véritablement un caractère officiel.

En 1988, le Congrès a établi l'Institut international du droit d'auteur (ICI), premier programme de formation du Bureau du droit d'auteur visant à aider les pays en développement à rendre leurs pratiques en matière de droit d'auteur conformes à celles du reste du monde en montrant quels sont les lois, les systèmes et les manières de voir des Etats-Unis sur un ensemble de questions relatives au droit d'auteur. L'Institut, ensemble de colloques internationaux de vaste portée concernant le droit d'auteur et relevant du Bureau du droit d'auteur, dispense une formation destinée aux hauts fonctionnaires des pays en développement et des pays nouvellement industrialisés, ainsi que des pays en phase de transition d'une économie dirigée vers une économie de marché. Durant leur séjour à Washington, les participants s'initient aux principes relatifs au droit d'auteur et à la façon dont ils sont appliqués aux Etats-Unis, ainsi qu'aux questions qui intéressent leurs propres pays ou régions.

Compte tenu des types de problèmes recensés par les milieux industriels et de l'orientation de la politique commerciale des Etats-Unis en matière de propriété intellectuelle, l'ICI amène de hauts fonctionnaires de l'Etat et des responsables des milieux industriels à travailler avec des représentants des gouvernements étrangers en vue de supprimer la piraterie et de créer un environnement commercial mondial équitable.

Au total, quelque 200 personnes originaires de 80 pays ont participé à ces séminaires qui englobaient tous des questions intéressant leur région particulière. L'ICI prend en charge les frais de voyage et tous autres frais des étrangers qui participent à ses programmes.

Pour appuyer les efforts déployés par le gouvernement des Etats-Unis en vue d'améliorer la protection du droit d'auteur en encourageant l'élaboration de lois sur le droit d'auteur et de mécanisme de lutte efficaces contre la fraude de façon à faire disparaître la piraterie dans les pays en développement, le Bureau du droit d'auteur a organisé avec succès 13 grands programmes de formation.

**Tous** ces séminaires ont une durée d'une à trois semaines et se tiennent à Washington, D.C. Le premier a eu lieu en septembre 1988.

|     | <u>Date</u>    | <u>Nombre de participants</u> | <u>Pays ou région représenté</u>               | <u>Langue</u>    |
|-----|----------------|-------------------------------|--|------------------|
| 1.  | Septembre 1988 | 5                             | Extrême-Orient                                 | Anglais          |
| 2.  | Juin 1989      | 7                             | Egypte   | Anglais          |
| 3.  | Septembre 1989 | 14                            | Péninsule arabique/pays riverains du Pacifique | Anglais          |
| 4.  | Avril 1990     | 15                            | Portée mondiale                                | Anglais          |
| 5.  | Septembre 1990 | 11                            | Afrique francophone                            | Français         |
| 6.  | Avril/mai 1991 | 13                            | Amérique du Sud                                | Espagnol/anglais |
| 7.  | Août 1991      | 20                            | République populaire de Chine                  | Anglais          |
| 8.  | Novembre 1991  | 18                            | Europe orientale, ex URSS                      | Russe/anglais    |
| 9.  | Septembre 1992 | 17                            | Nigéria, Ghana                                 | Anglais          |
| 10. | Février 1993   | 18                            | Asie du Sud et de l'Est                        | Anglais          |
| 11. | Mai 1993       | 27                            | Amérique centrale et Caraïbes                  | Espagnol/anglais |
| 12. | Septembre 1993 | 20                            | Moyen-Orient/Afrique du Nord                   | Arabe/anglais    |
| 13. | Décembre 1993  | 16                            | Ex-URSS  | Russe/anglais    |
| 14. | Septembre 1995 | 30                            | Amérique du Sud, Amérique centrale             | Espagnol/anglais |

#### Autres activités récentes financées par l'ICI

##### Turquie

Financement de plusieurs voyages effectués par un juriste chargé de rédiger une nouvelle législation sur le droit d'auteur au cours desquels des consultations ont été engagées avec le gouvernement des Etats-Unis et des responsables du secteur privé.

##### Emirats arabes unis

Prise en charge des frais de voyage aux Etats-Unis d'un fonctionnaire du Ministère de l'information travaillant à la rédaction du règlement d'application du droit d'auteur pour lui permettre de résoudre certains problèmes juridiques dans le cadre de consultations avec le gouvernement des Etats-Unis et de hautes personnalités du secteur privé.

##### Chine

Octroi d'une aide financière à un haut fonctionnaire chinois pour lui permettre d'assister à une conférence de l'OMPI sur la technologie numérique à Cambridge, Massachusetts (mars 1993).

Octroi des moyens nécessaires pour permettre au chef adjoint de la Division internationale de l'Administration nationale du droit d'auteur de Canailles de passer plus d'un an aux Etats-Unis afin d'étudier au Bureau du droit d'auteur la législation sur le droit d'auteur.

#### Centre d'accueil des visiteurs étrangers (IVC)

Le Bureau du droit d'auteur s'occupe également des besoins et des intérêts des pays en développement en prêtant son concours à l'Agence d'information des Etats-Unis (USIA) dans son Centre d'accueil des visiteurs étrangers, pour le Programme en faveur des participants américains (AMPARTS)

et ses programmes d'émissions sur Worldnet. L'USIA fournira des informations détaillées sur ses programmes; toutefois, nous avons donné ci-après un aperçu de nos efforts.

Des fonctionnaires du Bureau ont pris part au programme Amparts, par exemple à Trinité-et-Tobago, et ont été invités à participer à des programmes d'émissions sur Worldnet, axés sur la protection du droit d'auteur ou la lutte contre la fraude en la matière, par exemple des programmes d'émissions destinés au Nigéria, au Libéria, à la Roumanie et à l'Egypte. Nos activités concernent, pour l'essentiel, le Centre d'accueil des visiteurs étrangers, qui est financé par une subvention de l'USIS. On en donnera notamment pour exemples:

- i) La visite effectuée par le Président d'une société d'édition d'Etat en Indonésie. Important éditeur, ayant à son actif la publication de milliers d'ouvrages, il s'intéressait au rapport entre la législation des Etats-Unis sur le droit d'auteur et le secteur de l'édition des livres et journaux et à l'impact de la technologie sur ce secteur et sur la bibliothéconomie.
- ii) La visite d'un conseiller juridique des Emirats arabes unis chargé de rendre la législation de son pays sur le droit d'auteur conforme à l'Accord sur les ADPIC alors que l'accent était mis auparavant sur la législation des Etats-Unis en la matière.
- iii) La visite au Bureau de deux hauts responsables roumains de l'Office public des inventions et des marques de fabrique ou de commerce et d'un groupe de professionnels de la télévision et de la radio en novembre 1994.

#### *Centre juridique Franklin Pierce*

Le Centre juridique Franklin Pierce opère à l'intention des étudiants étrangers un programme spécial relatif à la propriété intellectuelle qui leur donne une expérience pratique en matière de propriété intellectuelle et industrielle sous la forme de stages en entreprise et d'emplois à temps partiel ou d'été dans des sociétés juridiques, des organismes publics des Etats-Unis et auprès de la Cour d'appel du Circuit fédéral.

Chaque été, dans le cadre de ce programme, le Bureau organise un programme de stages en entreprise de trois semaines à l'intention des ressortissants étrangers s'intéressant à la législation sur le droit d'auteur et aux modalités d'application. En 1995, les participants étaient originaires de Corée, du Taipei chinois et de l'Inde. Le programme de 1994 comptait sept stagiaires: cinq du Taipei chinois, un Malaisien et un Sri-lankais.

#### *Programme de coopération pour le développement de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)*

Des fonctionnaires du Bureau ont fréquemment pris la parole lors des stages de formation de l'OMPI en faveur des pays en développement. Par exemple, en juillet et août 1995, le fonctionnaire chargé de l'enregistrement des droits d'auteur a pris la parole à l'occasion du stage de formation régional de l'OMPI pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique. Ce fonctionnaire a donné six conférences, quatre sur la législation sur le droit d'auteur et les modalités d'application, une sur la lutte contre la piraterie et une autre sur l'incidence des nouvelles technologies sur la législation en matière de droit d'auteur. Ce stage a réuni des participants originaires de 16 pays. Durant son séjour, le même fonctionnaire a également pris la parole lors d'un colloque sur le système judiciaire et de propriété intellectuelle organisé à l'intention de juges sri-lankais, qui était organisé par l'OMPI et par l'Institut sri-lankais de la magistrature. Le sujet de son intervention était "La lutte contre la violation du droit d'auteur et le problème de la piraterie".

### *Autres*

Un certain nombre d'organismes, qui accordent un appui financier aux visiteurs étrangers s'intéressant à la question du droit d'auteur, organisent des réunions avec des fonctionnaires du Bureau du droit d'auteur. Au nombre de ces organismes figurent notamment la Ford Foundation, le U.S. China Business Council, l'Asia Foundation, la Soros Foundation et le Phelps Stokes Fund. Par exemple, le Bureau a récemment passé plusieurs heures avec un groupe d'éditeurs de publications et de logiciels qui désiraient savoir de quelle façon on ferait respecter leurs droits aux Etats-Unis. Le fonctionnaire chargé de l'enregistrement a passé la semaine dernière plusieurs heures avec un groupe d'éditeurs et de juristes indiens qui désiraient améliorer les normes de propriété intellectuelle en Inde de façon que ce pays ne se trouve pas sur la Liste noire.

### *Aide à l'USTR*

Lorsque demande lui en est faite, le Bureau apporte également son concours aux activités de formation de l'USTR dans le cadre du mécanisme d'examen et de consultation de l'article 301 de la Loi sur le commerce extérieur. C'est ainsi par exemple qu'en novembre 1994 un juriste du Bureau a fait partie d'une délégation des Etats-Unis qui s'est rendue en Arabie saoudite, dans les Emirats arabes unis et en Egypte afin de promouvoir la protection de la propriété intellectuelle des Etats-Unis, aborder certains problèmes rencontrés pour introduire dans la région des produits authentiques et pour évaluer les progrès réalisés à cet égard.

En février 1995 un juriste du Bureau s'est rendu en Turquie et à Chypre pour encourager ces pays à améliorer encore leur système de protection de la propriété intellectuelle. Plus précisément, les questions de la lutte contre la piraterie et de la portée des exceptions aux droits relatifs à la représentation ou à l'exécution en public, à la rediffusion et à la retransmission ont été abordées.

### Questions abordées

Une liste des sujets qui ont été abordés récemment ou le seront prochainement dans le cadre des divers échanges de vues entre le Bureau du droit d'auteur et les visiteurs étrangers a été dressée ci-après:

- Notions de base du droit d'auteur et des droits voisins
- Système de droit d'auteur des Etats-Unis
- Législation sur le droit d'auteur dans la région: tendances récentes
- Conventions internationales et activités de normalisation
- Propriété intellectuelle dans le cadre de l'ALENA et du GATT/ADPIC
- Rôle de l'Etat dans la protection du droit d'auteur et des droits voisins
- Droit d'auteur et droits voisins dans le cadre des accords régionaux
- Droit d'auteur et infrastructure mondiale de l'information
- Questions liées à la haute technologie
- Contrôle à la frontière
- Lutte contre la fraude
- Rôle de la Cour suprême des Etats-Unis dans les litiges en matière de droit d'auteur
- Administration collective des droits

Pays participant à un ou plusieurs programmes du Bureau du droit d'auteur

|                     |                |
|---------------------|----------------|
| Albanie             | Kazakhstan     |
| Algérie             | Kenya          |
| Arabie saoudite     | Koweït         |
| Argentine           | Kirghizistan   |
| Arménie             | Laos           |
| Autriche            | Liban          |
| Bahreïn             | Lituanie       |
| Bangladesh          | Malaisie       |
| Bélarus             | Malawi         |
| Bénin               | Maroc          |
| Bhoutan             | Mexique        |
| Bolivie             | Moldova        |
| Brésil              | Mongolie       |
| Burkina Faso        | Népal          |
| Birmanie (Myanmar)  | Nicaragua      |
| Burundi             | Niger          |
| Cambodge            | Nigéria        |
| Chili               | Oman           |
| Chine               | Ouganda        |
| Congo               | Ouzbékistan    |
| Corée, Rép. de      | Pakistan       |
| Corée du Nord       | Panama         |
| Costa Rica          | Paraguay       |
| Cuba                | Pérou          |
| Egypte              | Philippines    |
| El Salvador         | Portugal       |
| Emirats arabes unis | Qatar          |
| Equateur            | Roumanie       |
| Fidji               | Sénégal        |
| Géorgie             | Singapour      |
| Ghana               | Sri Lanka      |
| Guinée              | Tadjikistan    |
| Haïti               | Taipei chinois |
| Honduras            | Thaïlande      |
| Hongrie             | Tunisie        |
| Inde                | Turquie        |
| Indonésie           | Ukraine        |
| Iran                | Uruguay        |
| Jamaïque            | Yémen          |
| Jordanie            | Zaïre          |

ASSISTANCE TECHNIQUE EN MATIERE DE PROPRIETE INTELLECTUELLE  
FOURNIE PAR LE BUREAU DES BREVETS ET DES MARQUES DU  
DEPARTEMENT DU COMMERCE DES ETATS-UNIS

On trouvera ci-après un exposé récapitulatif de l'assistance technique que le Bureau des brevets et des marques des Etats-Unis (USPTO) a fournie récemment aux pays en développement et aux pays les moins avancés et des programmes d'assistance actuellement en cours. Cet exposé n'englobe pas les programmes mis en oeuvre pour les pays qui ne sont pas Membres de l'Organisation mondiale du commerce, tels que les Etats nouvellement indépendants.

Universitaires invités

Depuis 1985, l'USPTO a fait bénéficier les participants de plus de 30 pays étrangers du Programme des universitaires invités. Trois semaines d'études théoriques et pratiques permettent aux participants de se familiariser avec divers aspects de l'administration de la législation en matière de propriété industrielle, en particulier l'examen des brevets et des marques de commerce ou de fabrique, et de comprendre le rôle de la protection de la propriété intellectuelle en tant que moyen de développement économique. Ceux qui participent au programme apprennent les éléments de base de l'examen des brevets et des marques de commerce ou de fabrique, y compris la classification, la recherche, la prise de décisions, la communication avec les déposants et l'instruction finale des demandes.

Environ 24 étudiants, originaires principalement d'Europe centrale et orientale, ont participé au programme mis en oeuvre du 17 octobre au 4 novembre 1994. L'Agence pour le développement international (USAID), par le biais du Programme pour le développement du droit commercial (CLDP) du Département du commerce, a pris en charge les étudiants d'Europe centrale et orientale et l'USPTO a fourni les instructeurs et le matériel de formation. Trois à cinq étudiants originaires du Mexique, financés par l'USAID, par le biais d'un programme administré par l'USPTO et un étudiant originaire d'Arabie saoudite, financé de façon indépendante, ont également participé en totalité ou en partie au programme.

L'USPTO compte organiser un programme analogue en octobre-novembre 1995.

Examen des législations nationales

A la demande des pays en développement, l'USPTO examine les projets de lois sur la propriété intellectuelle et formule des observations et des conseils concernant la compatibilité d'une législation avec les obligations internationales et les questions de procédure. Au cours des dernières années, l'USPTO a ainsi formulé des observations et des conseils sur des projets de lois de nombreux pays d'Europe centrale et orientale, d'Amérique latine, du Moyen-Orient et du Sud-Est asiatique.

Mexique

L'USPTO a fourni une assistance technique de vaste portée au Mexique, coordonnant ses activités avec celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et d'autres organisations afin d'éviter tout chevauchement. Après avoir analysé les besoins du pays, l'USPTO a formé des examinateurs de brevets et de marques de commerce ou de fabrique, tout d'abord à Washington puis à Mexico. A Mexico, la formation a été dispensée en espagnol par des fonctionnaires de l'USPTO. La formation des examinateurs de brevets a été adaptée à chacun des trois principaux domaines techniques - chimie, construction mécanique et électricité. La formation des examinateurs de marques de commerce ou de fabrique portait à la fois sur les aspects juridiques et les questions de procédure.

En dehors de ces activités de formation, l'USPTO a fourni la documentation nécessaire à l'Office mexicain des brevets, pour lui permettre de liquider les demandes en attente et il apporte son concours aux activités d'examen en cours. L'ensemble des brevets des Etats-Unis pour la période 1973-1992 a été communiqué sur film en rouleau et un arrangement a été passé entre les deux Bureaux afin de compléter cette collection par les films en rouleau des brevets des Etats-Unis depuis 1992. En outre, d'autres outils de recherche ont été fournis sur CD-ROM.

L'USPTO a également examiné avec les fonctionnaires de l'Office mexicain des brevets d'autres procédures et systèmes, touchant notamment la bureautique, le contrôle de gestion et de la qualité, la protection des inventions biotechnologiques (en particulier les plantes) et l'utilisation de systèmes informatisés de recherche des brevets et des marques de commerce ou de fabrique. Des cours en espagnol sur l'utilisation des outils de recherche, y compris les CD-ROM, ont été dispensés au Mexique.

Un fonctionnaire de l'USPTO a aussi participé à un séminaire organisé à l'intention des fonctionnaires des douanes, à Mexico en mars 1994, sous l'égide du Service des douanes des Etats-Unis, sur les mesures de protection à la frontière des droits de propriété intellectuelle.

#### Amérique latine et Caraïbes

Des fonctionnaires de l'USPTO ont effectué des voyages d'étude dans plusieurs pays d'Amérique latine et des Caraïbes au cours de 1994-1995, notamment la République dominicaine, le Guatemala, El Salvador, le Costa Rica, le Honduras, le Nicaragua et Panama. Ces fonctionnaires rencontrent les représentants du gouvernement compétents, des représentants du secteur privé et des universitaires afin de dresser un inventaire de l'infrastructure existant pour l'enregistrement des droits de propriété intellectuelle, y compris les brevets, les marques de commerce ou de fabrique, les dessins et modèles industriels, les schémas de configuration de semi-conducteurs, etc. et pour la lutte contre la fraude. Tous les aspects sont examinés depuis la législation jusqu'à la surface des bureaux, le personnel et l'équipement. Sur la base de cet inventaire, les besoins en matière de législation, d'assistance technique, y compris dans le domaine de la formation et de l'équipement, sont évalués et un plan est élaboré pour répondre à ces besoins. Les activités de suivi de l'USPTO dépendent des fonds disponibles.

#### Roumanie

Dans le cadre du programme CLDP financé par l'USAID, l'USPTO fournit des experts techniques en matière de brevets et de marques de commerce ou de fabrique qui sont appelés à jouer sur place le rôle de conseillers auprès du gouvernement roumain pendant des périodes d'une durée d'un mois. Durant ce mois, les experts rencontrent de hautes personnalités du gouvernement, dispensent une formation et des conseils et organisent à l'intention de représentants du secteur privé des séminaires sur la propriété intellectuelle.



ASSISTANCE TECHNIQUE EN MATIERE DE PROPRIETE INTELLECTUELLE  
FOURNIE PAR LE SERVICE DES DOUANES DES ETATS-UNIS,  
DEPARTEMENT DES FINANCES

On trouvera ci-après un exposé récapitulatif de l'assistance technique que le Service des douanes des Etats-Unis a fournie récemment aux pays en développement et aux pays les moins avancés, et des programmes d'assistance actuellement en cours. Le Service des douanes a mis en oeuvre un programme d'action en faveur des visiteurs étrangers dans le cadre duquel de nombreuses personnes ont été accueillies, il a passé des accords d'assistance mutuelle dans le domaine douanier avec de nombreux pays et il est membre de l'Organisation mondiale des douanes.

République populaire de Chine

*Accord bilatéral en matière de droits de propriété intellectuelle*

En tant que membre du groupe de négociation du Représentant des Etats-Unis pour les questions commerciales internationales depuis 1993, le Service des douanes des Etats-Unis a participé aux sessions de négociation à Beijing et a apporté son concours technique sur la législation et les procédures douanières en ce qui concerne les mesures de protection à la frontière des DPI. En vertu de l'accord bilatéral sur les DPI conclu en février 1995, le Service des douanes des Etats-Unis fournira une formation aux fonctionnaires des services douaniers chinois chargés de lutter contre la fraude en matière de droits de propriété intellectuelle, et leur enseignera les méthodes permettant de déceler les fraudes et de construire un système centralisé d'enregistrement des DPI.

En juillet 1995, les détails du plan d'action Etats-Unis/Chine sont encore en cours d'élaboration, mais le Service des douanes des Etats-Unis a déjà envoyé en Chine une première équipe chargée de mission et dès à présent il est prêt à envoyer des équipes interdisciplinaires afin de former les fonctionnaires chinois aux techniques d'inspection, d'instruction et d'investigation. En juin, une délégation de fonctionnaires des services douaniers chinois s'est rendue au siège du Service des douanes des Etats-Unis à Washington et a visité le port de San Francisco pour y observer les méthodes de formation. La Direction des DPI du Service des douanes des Etats-Unis a également procédé à une démonstration de son système informatisé d'enregistrement des marques de commerce ou de fabrique et des droits d'auteur.

A la mi-juillet, un juriste de la direction des DPI, un agent en douane spécial et un technicien de la Division des recherches douanières du Bureau des laboratoires et services scientifiques se sont rendus à Beijing pour présenter des séminaires sur la législation et les procédures relatives aux mesures de protection à la frontière des DPI, les techniques d'investigation et les procédures techniques de lutte contre la fraude, ainsi que des conférences données par le FBI à l'intention du Bureau du Procureur général de la Chine.

*Projet d'assistance technique de la Banque asiatique de développement*

Dans le cadre d'un projet portant sur des activités consultatives, octroyé par adjudication par la Banque asiatique de développement, le Service des douanes des Etats-Unis fournira une assistance technique aux services douaniers chinois sur un certain nombre d'aspects de la lutte contre la fraude, notamment certaines activités relatives aux DPI. Les Services des douanes des Etats-Unis fourniront des informations sur les lois, règlements et traités de plusieurs pays concernant les DPI en vue d'élaborer un système d'informations juridiques (LIS). D'autre part, le Service des douanes des Etats-Unis participera en Chine à un colloque sur les DPI qui comportera des conférences sur l'importance de la protection à l'échelle mondiale des marques de commerce ou de fabrique, du droit d'auteur et des

brevets, et sur les enseignements tirés par les Etats-Unis du débat international sur la lutte contre la fraude en matière de DPI.

### Taipei chinois

Au cours des cinq dernières années, les Etats-Unis ont fourni une assistance de vaste portée au Taipei chinois dans tous les aspects de la protection des DPI. En particulier, le Service des douanes a:

- 1) procédé à un examen juridique et à une analyse approfondie des lois et règlements du Taipei chinois en ce qui concerne les mesures de protection à la frontière des DPI. Cet examen englobait des analyses écrites, des notes d'information, les prises de position établies pour l'USTR concernant principalement les insuffisances de la protection des DPI au Taipei et une critique/ou un remaniement ligne par ligne des règlements applicables en la matière;
- 2) effectué de nombreux voyages au Taipei chinois pour mener des négociations et examiner le système de lutte contre la fraude en matière de DPI, notamment pour examiner et analyser le système de protection du droit d'auteur à l'exportation;
- 3) organisé au moins un voyage au Taipei chinois du personnel des laboratoires du Service des douanes afin de débattre des techniques d'examen des logiciels et des programmes vidéo;
- 4) organisé un voyage au Taipei chinois pour des agents du Service des douanes des Etats-Unis formés à la conception des systèmes informatisés, afin d'évaluer et de critiquer les propositions du Taipei chinois concernant le système de protection du droit d'auteur à l'exportation;
- 5) organisé de nombreux voyages aux Etats-Unis pour des membres du personnel du Service des douanes du Taipei chinois, du Bureau du commerce extérieur ("BOFT") et de l'Institut pour l'industrie de l'information ("III") pour leur permettre d'étudier le système d'enregistrement, les procédures de fonctionnement des services douaniers et les techniques de laboratoire des Etats-Unis;
- 6) poursuivi l'examen du fonctionnement et de l'efficacité des systèmes de contrôle des logiciels et des marques de commerce ou de fabrique, par l'intermédiaire de l'USTR et de l'Institut américain à Taiwan ("AIT").

### Moyen-Orient

- 1) participé à un séminaire du Conseil de coopération du Golfe organisé à Riyād, en Arabie saoudite, concernant la protection des droits de propriété intellectuelle au Moyen-Orient. Plus précisément, le séminaire a examiné la nécessité d'identifier les produits de contrefaçon, et les mesures pouvant être prises pour interdire la circulation de telles marchandises. Les participants à un autre séminaire comprenaient notamment des représentants des organismes officiels et du secteur privé des Etats-Unis.
- 2) organisé un séminaire d'une journée sur les mesures de protection des DPI dans les Emirats arabes unis. Le séminaire était patronné par le Département des affaires économiques de Doubaï, en l'absence de tout autre organisme parrainant.

- 3) organisé une visite du Service des douanes à l'intention d'un petit nombre de hauts fonctionnaires, de journalistes et de représentants du secteur privé du Moyen-Orient, au cours de laquelle un bref exposé sur les mesures douanières de protection des DPI à la frontière a été fait.

### République de Corée

A cinq occasions, entre mars 1994 et mai 1995, un représentant de la Division des droits de propriété intellectuelle du Service des douanes des Etats-Unis a rencontré des représentants du Service des douanes et du Ministère des finances de la Corée. Ces réunions devaient permettre de remédier aux lacunes des règlements appliqués à la frontière par l'administration douanière coréenne pour faire respecter les droits de propriété intellectuelle. Ces règlements avaient été élaborés à la fin de 1993 et étaient entrés en vigueur en janvier 1994.

Trois de ces réunions se sont tenues dans le cadre d'une négociation bilatérale ou d'une réunion d'un sous-groupe du commerce. Les deux autres ont eu lieu lors des séjours à d'autres fins des représentants du Service des douanes et du Ministère des finances de la Corée. Chaque réunion a duré plusieurs heures.

Lors des réunions tenues avec les représentants du Service des douanes coréennes, la discussion était axée sur une analyse très détaillée des règlements coréens et sur des recommandations visant à améliorer les règlements en vigueur pour mettre en place un mécanisme efficace de lutte contre la fraude. Une grande attention a été portée aux détails.

Les discussions tenues avec les représentants du Ministère des finances, habilités à approuver les amendements aux règlements, ont porté essentiellement sur les principaux points litigieux et sur les avantages qui résulteraient de l'application des mesures recommandées pour résoudre les problèmes liés aux règlements. Elles mettaient davantage l'accent sur les questions générales que sur les points de détail.

Le Service des douanes des Etats-Unis a communiqué à son homologue coréen une analyse très détaillée des règlements initiaux. Un grand nombre des modifications qu'il a suggérées ont été reprises dans une version plus récente des règlements publiée à la fin de 1994. En mars 1995, le Service américain a fait parvenir au Service coréen une analyse des règlements modifiés.

En mai 1995, le Service des douanes des Etats-Unis a remis à son homologue coréen lors de leur réunion bilatérale annuelle un exemplaire de son projet de nouveau règlement relatif à la protection des DPI à la frontière. Ce document servirait sans doute de modèle pour remédier aux lacunes subsistantes des règlements coréens.

Le Service des douanes des Etats-Unis continuera à aider, par des contributions orales et écrites, son homologue coréen à mettre au point un système efficace de protection des DPI à la frontière en République de Corée.

### Thaïlande

Au printemps de 1994, en réponse à une demande de formation présentée par des fonctionnaires des douanes thaïlandaises en vue de l'élaboration d'un régime de protection des DPI à la frontière, un juriste principal de la Direction des droits de propriété intellectuelle a animé un séminaire d'une journée sur les procédures juridiques et administratives nécessaires à la mise en place d'un tel régime. Il a aussi rencontré des fonctionnaires des douanes thaïlandaises et d'autres fonctionnaires chargés de

la protection des droits de propriété intellectuelle pour examiner les procédures actuelles de la Thaïlande en la matière.

Le Bureau du Représentant des Etats-Unis pour les questions commerciales internationales a organisé, conjointement avec l'ambassade des Etats-Unis en Thaïlande, les stages de formation demandés par les fonctionnaires des douanes thaïlandaises lors des négociations au titre de l'article "spécial 301". Pour aider les douanes thaïlandaises à améliorer leur système de protection des droits de propriété intellectuelle à la frontière, le Service des douanes des Etats-Unis a proposé une formation supplémentaire concernant les procédures juridiques nécessaires à la mise en oeuvre d'un régime efficace en la matière ainsi qu'une formation technique sur l'utilisation d'ordinateurs et d'analyses de laboratoire.

### Mexique

En août 1994, le Service des douanes des Etats-Unis a organisé un séminaire de deux jours sur les DPI à Mexico. L'équipe de conférenciers se composait de plusieurs fonctionnaires américains: le Chef de la Direction des droits de propriété intellectuelle, le Directeur de la Division des recherches douanières du Bureau des laboratoires et services scientifiques, un fonctionnaire chargé de la formation et un juriste du Bureau des affaires internationales, et un juriste de la Section des législations et affaires internationales du Bureau des brevets et des marques. Des exposés sur la nécessité de faire respecter les DPI et les méthodes à appliquer à cette fin ont aussi été présentés par des représentants de la société Reebok, de l'Association internationale des marques de commerce, de la société Levi Strauss & Co. et de l'Association américaine de l'industrie du disque (RIAA).

L'auditoire était composé de fonctionnaires et de représentants d'entreprises, venus notamment du Pérou et d'Argentine. Outre les fonctionnaires des douanes mexicaines, des représentants du Trésor mexicain et des experts en matière de brevets, de marques de commerce et de droit d'auteur participaient aussi au séminaire. La discussion a été animée et les échanges de vues ont apparemment aidé les autorités mexicaines à définir leur méthode de protection des DPI à la frontière dans le cadre de l'ALENA.

A la suite de ce séminaire, le Service des douanes des Etats-Unis a communiqué en avril 1995 au représentant du Mexique au Centre ALENA à Dallas (Texas) un exemplaire du projet de règlement des Etats-Unis qui visait à mettre en oeuvre les dispositions de l'ALENA relatives aux DPI compte tenu également des prescriptions contenues dans l'Accord sur les ADPIC. Les deux parties ont reconnu que le projet pouvait aider utilement le Mexique à définir sa méthode de protection des DPI à la frontière dans le cadre de l'ALENA.

### Russie

Sous l'égide du Programme pour le développement du droit commercial (CLDP), qui relève du Conseiller général du Département du commerce, le chef de la Direction des droits de propriété intellectuelle a effectué avec un juriste de la Section des législations et affaires internationales du Bureau des brevets et des marques un séjour d'une semaine à Moscou (Fédération de Russie) en mai 1995. Ils étaient chargés de réaliser un programme à court terme sur la protection des droits de propriété intellectuelle, en appui à la procédure d'adhésion de la Russie à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Des exposés, des projections de diapositives et du matériel audiovisuel ont permis d'expliquer les lois et procédures douanières relatives aux DPI.

Le représentant du Service des douanes des Etats-Unis a appuyé l'idée de doter l'administration douanière de prérogatives appropriées et de mieux faire comprendre la nécessité de protéger les DPI à la frontière, aussi bien à l'importation qu'à l'exportation. Dans cette optique, il a été souligné que la Russie était membre de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et un exemplaire du projet de législation type de l'OMD concernant la protection des DPI à la frontière a été remis à plusieurs

des organismes gouvernementaux russes participants. Ce projet étant fondé sur l' Accord sur les ADPIC, la Russie, en l'adoptant, se mettrait en conformité avec cet accord du Cycle d'Uruguay, même si les Etats-Unis auraient préféré des normes plus rigoureuses.

Le CLDP dispose d'un agent résident à Moscou qui assurera la coordination des activités de suivi. Plusieurs personnes et services des organismes gouvernementaux ukrainiens intéressés ont aussi été désignés pour assurer la liaison. Le Service des douanes des Etats-Unis envisage de participer aux séminaires prévus aux Etats-Unis à l'intention de visiteurs russes, et d'autres plans seront mis au point dans le cadre général du programme.

### Ukraine

Sous l'égide du Programme pour le développement du droit commercial (CLDP), qui relève du Conseiller général du Département du commerce, le chef de la Direction des droits de propriété intellectuelle a effectué, avec un juriste de la Section des législations et affaires internationales du Bureau des brevets et des marques un séjour d'une semaine à Kiev (Ukraine) en mai 1995. Ils étaient chargés de réaliser un programme à court terme sur la protection des droits de propriété intellectuelle, en appui à la procédure d'adhésion de l'Ukraine à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Des exposés, des projections de diapositives et du matériel audiovisuel ont permis d'expliquer les lois et procédures douanières relatives aux DPI.

Le représentant du Service des douanes des Etats-Unis a appuyé l'idée de doter l'administration douanière de prérogatives appropriées et de mieux faire comprendre la nécessité de protéger les DPI à la frontière, aussi bien à l'importation qu'à l'exportation. Dans cette optique, il a été souligné que l'Ukraine était membre de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et un exemplaire du projet de législation type de l'OMD concernant la protection des DPI à la frontière a été remis à plusieurs des organismes gouvernementaux ukrainiens participants. Ce projet étant fondé sur l' Accord sur les ADPIC, l'Ukraine, en l'adoptant, se mettrait en conformité avec cet accord du Cycle d'Uruguay, même si les Etats-Unis auraient préféré des normes plus rigoureuses.

Le CLDP dispose d'un agent résident à Moscou qui assurera la coordination des activités de suivi. Plusieurs personnes et services des organismes gouvernementaux ukrainiens intéressés ont aussi été désignés pour assurer la liaison. Le Service des douanes des Etats-Unis envisage de participer aux séminaires prévus aux Etats-Unis à l'intention de visiteurs ukrainiens, et d'autres plans seront mis au point dans le cadre général du programme.

### Organisation mondiale des douanes

Membre de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), dont le siège se trouve à Bruxelles (Belgique), le Service des douanes des Etats-Unis a participé activement à l'élaboration du projet de législation nationale type visant à doter les administrations douanières de plus grandes prérogatives aux fins de la lutte contre la contrefaçon et la piraterie. L'OMD se compose de plus de 130 membres et la législation type récemment approuvée (en juillet 1995) est fondée sur l' Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC).

La législation type, comme l' Accord sur les ADPIC, énonce des normes minimales, mais certains des pays membres obtiendraient sans aucun doute le statut de pays "en développement" ou "moins avancés" qui impliquerait que les droits de propriété intellectuelle ne seraient pas ou guère protégés. Le texte de l'OMD vise expressément à faire respecter les DPI la frontière et, au cours du débat, les normes plus rigoureuses énoncées dans les lois et procédures douanières des Etats-Unis ont été citées en exemple. En tout état de cause, l'élaboration de la législation type à l'OMD, en assemblée plénière

et en comité, a mis en lumière l'importance de la protection des DPI à la frontière et devrait inciter les pays membres à adopter ce texte.

Il convient de souligner, comme cela a été fait, l'importance de la législation type de l'OMD lorsqu'il s'agit de faciliter la mise en oeuvre d'un système de contrôle du respect des DPI à l'importation et à l'exportation dans les pays en développement et pays moins avancés et d'informer ces derniers à ce sujet.

ACTIVITE D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'AGENCE DES ETATS-UNIS  
POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL (USAID) DANS  
LE DOMAINE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Asie et Proche-Orient

Egypte

La réforme de 1992/94 visant ce secteur prévoyait que le gouvernement égyptien présenterait un nouveau projet de loi sur les brevets à l'Assemblée populaire. L'USAID pense qu'un texte approprié sera présenté pendant la législature en cours. Le gouvernement devait aussi achever une étude visant à définir les points sur lesquels l'administration de son régime de propriété intellectuelle devrait être améliorée. Sur la base de cette étude, l'USAID élabore actuellement un programme d'assistance technique à long terme en vue d'améliorer le cadre juridique de la propriété intellectuelle en Egypte. La mise en oeuvre de ce programme par le gouvernement s'inscrira dans le cadre des réformes de 1994/95 et 1995/96 visant ce secteur.

Indonésie

L'USAID exécute trois projets relatifs à des questions liées aux DPI, un projet concernant le droit économique et l'amélioration des systèmes de passation des marchés, et un projet pour le développement des agro-industries. Il s'agit d'apporter une assistance technique à des fonctionnaires indonésiens pour les aider à harmoniser les lois nationales avec les accords internationaux.

Jordanie

Le versement d'un apport en numéraire est subordonné à la réalisation d'un ensemble de réformes, notamment à l'examen des lois et réglementations en vigueur concernant les DPI ainsi que des mécanismes visant à faire respecter ces droits. L'USAID a aidé la Jordanie à évaluer l'opportunité de ratifier des conventions internationales et a fourni, à titre de suivi, une assistance technique axée sur l'élaboration de lois nationales et de règlements d'application. Un séminaire sur les mesures visant à faire respecter les DPI et leur incidence sur l'investissement est prévu pour l'année prochaine.

Philippines

En collaboration avec le gouvernement philippin, l'USAID coordonne une initiative du secteur privé pour la protection des DPI. Elle attend une proposition de l'IIPA et d'entreprises privées philippines, et se prépare à apporter une contribution proportionnelle à l'initiative.

Thaïlande

En 1993, le projet "Science et technologie pour le développement" a financé un atelier sur le rôle des brevets internationaux dans le développement technologique, qui donnait un aperçu du droit américain des brevets et de ses points communs avec les législations correspondantes d'autres pays.

Amérique latine et Caraïbes

Bolivie

L'USAID a récemment élaboré des plans pour des interventions éventuelles au cours des prochaines années. En coopération avec la section économique de l'ambassade américaine, elle a engagé

avec le gouvernement bolivien un débat sur les mesures à prendre dans le cadre du projet en cours en faveur de l'investissement.

#### République dominicaine

L'USAID a financé la participation, en qualité de conférencier, d'un fonctionnaire du Bureau des brevets et des marques à un séminaire sur la nécessité de mettre en oeuvre une nouvelle loi sur les DPI en République dominicaine. Une autre intervention a été prévue dans le cadre du projet relatif aux pratiques commerciales et à l'accroissement de la productivité mais sera annulée faute de ressources budgétaires et de personnel.

#### Equateur

En vue de son principal objectif, à savoir stimuler une croissance économique durable pour une part importante de la population, l'USAID mène des activités relatives aux DPI dans le cadre d'un accord de coopération avec la Fondation Equateur, une organisation du secteur privé. Ces activités ont consisté jusqu'à présent à engager avec des fonctionnaires un débat sur les mesures qu'il convient d'adopter et à organiser une conférence internationale. L'USAID parraine actuellement la réalisation d'une analyse approfondie du régime équatorien de propriété intellectuelle et envisage d'utiliser cette étude qui porte sur la législation équatorienne et l'adhésion de ce pays aux normes internationales en la matière, pour élaborer un programme global pour l'Equateur dans ce domaine.

#### Guatemala/Amérique centrale

L'USAID a financé une étude et d'autres activités d'assistance technique en vue de l'élaboration d'une nouvelle législation sur les brevets, le droit d'auteur et les marques de commerce. Un versement au titre du projet pour le développement des relations commerciales et professionnelles était en partie subordonné à des réformes dans le domaine de la propriété intellectuelle. Dans le cadre du projet régional de recherche sur les politiques économiques, on a évalué les lois pertinentes, en vigueur ou prévues, des pays de la région au regard des clauses de l'ALENA et d'autres accords internationaux, et analysé la capacité des pouvoirs publics de faire respecter les DPI. L'USAID a financé la participation du Juge-président de la Commission d'appel du Bureau des brevets et des marques à une série de séminaires régionaux sur les DPI organisés sous son égide. Ses prochaines interventions consisteront surtout à apporter une assistance technique en vue d'améliorer le cadre législatif et la capacité de lutte contre la fraude.

#### Honduras

L'USAID a fourni une assistance technique à la Direction des droits de propriété intellectuelle, organisme relevant du gouvernement hondurien, et a participé au plan régional concernant les DPI.

#### Jamaïque

L'USAID a financé la participation d'un intervenant qui a présenté un exposé sur des questions relatives aux DPI lors d'une grande conférence sur l'incidence des réformes économiques sur l'activité économique. Elle a aussi récemment parrainé une équipe, composée de fonctionnaires de son bureau à Washington, d'un représentant du Bureau des brevets et des marques et d'un avocat du secteur privé, chargée d'évaluer la situation actuelle du régime jamaïquain de propriété intellectuelle. Sur la base des conclusions de l'équipe, la mission incorporera les activités relatives aux DPI dans la stratégie globale de l'USAID pour la croissance économique.



## Europe orientale et nouveaux Etats indépendants

### Russie

Par le biais de plusieurs mécanismes, la mission de l'USAID à Moscou a fourni une assistance technique pour l'élaboration de la législation commerciale, notamment en ce qui concerne des questions liées aux DPI. L'USAID a aussi financé des interventions du Service des douanes, du Bureau des brevets et des marques et du Programme pour le développement du droit commercial qui relève du Département du commerce. Elle collabore avec d'autres organismes fédéraux pour mettre au point une stratégie coordonnée pour la Russie dans le domaine de la propriété intellectuelle.

### Nouveaux Etats indépendants

L'USAID a contribué au financement du Programme juridique pour l'Europe centrale et orientale (CEELI) exécuté par l'ordre des avocats américains. Dans le cadre de ce programme, des analyses ont été effectuées au sujet des régimes de propriété intellectuelle de plusieurs pays: Bulgarie, Estonie, Lettonie, Albanie et Ouzbékistan.

### Activités du bureau de l'USAID à Washington relatives aux DPI:

**Centre pour la croissance économique:** Le projet du Centre concernant l'application de la biotechnologie agricole pour une productivité durable prévoit des activités de formation relatives à la protection de la propriété intellectuelle. Les participants sont des pays - Costa Rica, Indonésie, Egypte, Kenya, Maroc, Thaïlande, Mexique et Brésil - et des centres internationaux de recherche agricole. La formation est assurée par le biais d'ateliers, de séminaires et de stages en entreprise. Un service du Centre, le Bureau de la réforme économique et institutionnelle, a désigné un fonctionnaire pour assurer la liaison avec le Bureau des brevets et des marques, le Service des douanes, le bureau du Représentant pour les questions commerciales internationales et divers groupes professionnels au sujet des questions liées aux DPI; il a aussi mis son personnel à la disposition du bureau de l'USAID à Kingston pour collaborer à la dernière étude sur les DPI.

**Développement des ressources globales et humaines:** Le Centre accueille actuellement un fonctionnaire du Bureau des brevets et des marques chargé des questions relatives aux DPI et envisage d'organiser à l'automne un atelier sur la question.

**Centre pour l'environnement:** Le Centre parraine un atelier au Costa Rica sur la prospection de la biodiversité qui abordera, notamment, la question de l'identification et de la protection des DPI. Il envisage d'organiser le même atelier dans d'autres régions, ou de mettre au point des programmes de formation axés sur des thèmes précis, tels que le renforcement des capacités en vue de faire respecter les DPI.

ASSISTANCE TECHNIQUE FOURNIE PAR L'AGENCE DES ETATS-UNIS  
POUR L'INFORMATION (USIA) DANS LE DOMAINE DE  
LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

**Programmes de conférences**

Pendant l'exercice en cours, des programmes de conférences itinérantes sur les droits de propriété intellectuelle ont été exécutés au Mexique, au Nicaragua, au Brésil et en Estonie. Des conférences sur la même question doivent avoir lieu en Pologne, en Indonésie, aux Philippines et au Panama pendant les derniers mois de l'exercice 1995. On a commencé à préparer le recrutement pour les conférences prévues en Italie pendant l'exercice 1996. Pendant l'exercice 1995, une téléconférence sur l'évaluation de la propriété intellectuelle a été organisée avec la Roumanie. Pendant l'exercice 1994, des téléconférences ont été consacrées à différentes questions liées aux DPI: une en Turquie et au Bangladesh, deux en Inde et quatre en Chine.

**Centres pour la presse étrangère**

Les centres de l'USIA pour la presse étrangère mettent actuellement au point le programme du voyage organisé à l'intention des journalistes étrangers résidents qui les amènera à Los Angeles, à Seattle et dans la ville de Washington à partir de la troisième semaine de septembre 1995. Les journalistes visiteront la ville de Washington, la Californie et l'Etat de Washington. Le programme du voyage sera axé sur la question des droits de propriété intellectuelle des sociétés américaines dans différents secteurs - logiciels, édition, industrie manufacturière, spectacles, industrie pharmaceutique et biotechnologie -, et les participants auront l'occasion de rencontrer certains de ceux qui militent le plus activement aux Etats-Unis en faveur d'une protection des DPI au niveau international. Le voyage est offert à tous les journalistes résidents accrédités auprès des centres de l'USIA pour la presse étrangère à Washington, à New York et à Los Angeles.

**Programme d'information destiné aux éditeurs**

Pendant l'exercice 1995, deux ateliers régionaux sur les droits de propriété intellectuelle ont été organisés sous les auspices du programme d'information de l'USIA destiné aux éditeurs. Des ateliers ou séminaires ont été préparés et organisés à Hong Kong et à Varsovie. Une troisième conférence régionale était prévue à Bucarest mais a dû être annulée à la suite d'une décision de résiliation. A Hong Kong, la conférence a été axée sur le rôle des organisations non gouvernementales dans la promotion et la mise en oeuvre de systèmes efficaces de protection des DPI. Elle portait de l'idée que les questions relatives aux DPI avaient fait et continueraient à faire l'objet de discussions entre gouvernements mais que les organisations privées et professionnelles coopérant avec les pouvoirs publics jouaient un rôle particulièrement important dans le renforcement à long terme de régimes efficaces de propriété intellectuelle. Cinquante représentants d'organisations non gouvernementales des Etats-Unis et de 16 pays et territoires de l'Asie de l'Est ont participé à la conférence.

**Emissions du réseau de télévision Worldnet**

Le Service international de télévision Worldnet de l'USIA a été très actif sur cette question pendant les exercices 1994 et 1995. Les Dialogues Worldnet sont des visioconférences unidirectionnelles ou audioconférences bidirectionnelles transmises par le système de transmission par satellite de l'USIA. Des personnes invitées aux ambassades, consulats ou centres culturels des Etats-Unis participent à des débats avec des spécialistes américains des droits de propriété intellectuelle.

Pendant l'exercice 1995, il y a eu six Dialogues Worldnet destinés aux pays suivants: Japon, Philippines, Australie; Panama, El Salvador; Venezuela, Equateur, République dominicaine; Nicaragua, Guatemala; Argentine; Arabie saoudite, Emirats arabes unis et Liban.

Pendant l'exercice 1994, 12 Dialogues Worldnet ont été organisés à l'intention des pays suivants:

- Emirats arabes unis et Liban;
- Côte d'Ivoire, Sénégal, Guinée, Burkina Faso et Mali;
- Inde;
- Nicaragua et Panama;
- Jordanie, Emirats arabes unis et Koweït;
- Pérou et Colombie;
- Hong Kong, Taipei chinois, Philippines et Australie;
- Belgique, Allemagne, France/OCDE;
- Canada et Suède;
- Turquie, Roumanie et Italie.

### **Programmes d'accueil des visiteurs étrangers**

Le Service d'accueil des visiteurs étrangers du Bureau des questions pédagogiques et culturelles organise les voyages individuels et de groupes des personnes se rendant aux Etats-Unis dans le cadre des programmes destinés aux volontaires ou visiteurs étrangers. A la Direction de l'Asie de l'Est et du Pacifique du Service, de nombreux visiteurs individuels dont le programme est axé sur le commerce en général participent aussi à des activités concernant les DPI. Les données disponibles à ce sujet pour l'exercice en cours sont incomplètes, mais il est à noter que les DPI étaient au programme des visites effectuées aux Etats-Unis par plusieurs personnes: quatre personnes venues de Corée, une de Malaisie et quatre de Thaïlande.

Les grands programmes expressément consacrés aux DPI sont moins nombreux. A partir du 27 mars 1995, trois personnes venues de Shangaï (République populaire de Chine) participeront à un programme de 28 jours sur les moyens de faire respecter les droits de propriété intellectuelle. Comme il s'agit d'une question-clé dans les relations bilatérales entre les Etats-Unis et la Chine, le programme met l'accent sur les aspects suivants: la position du gouvernement des Etats-Unis au sujet du droit d'auteur en tant que l'un des droits de propriété intellectuelle, la manière dont cette position se concrétise dans des lois viables, le recours du gouvernement des Etats-Unis à des opérations coup de filet et à d'autres méthodes en vue de développer l'information sur les atteintes aux DPI, et enfin les mesures administratives et autres mesures correctives prises à l'encontre des contrevenants.

Un programme spécial axé sur les DPI a été mis au point pour un groupe de trois magistrats italiens séjournant aux Etats-Unis du 23 mars au 22 avril 1995. Ces magistrats, dont les fonctions sont proches de celles d'un procureur du gouvernement aux Etats-Unis, sont chargés d'enquêter sur les délits liés aux DPI qui relèvent de leur juridiction. Le programme portera sur les questions suivantes: protection des droits de propriété intellectuelle et conformité avec les accords internationaux; recours à la technologie pour lutter contre les délits informatiques et la criminalité en col blanc; et relations gouvernementales et politiques à l'égard des médias.

PROGRAMME POUR LE DEVELOPPEMENT DU DROIT COMMERCIAL  
BUREAU DU CONSEILLER GENERAL  
DEPARTEMENT DU COMMERCE DES ETATS-UNIS

**Activités d'assistance dans le domaine de la propriété intellectuelle**

Le Programme pour le développement du droit commercial (CLDP), qui relève du Bureau du Conseiller général du Département du commerce, fournit divers types d'assistance pour l'élaboration et la mise en oeuvre de lois et d'accords internationaux relatifs au commerce et à l'investissement, notamment à la protection des droits de propriété intellectuelle.

On trouvera ci-après une liste indicative des activités récentes et prévues pour l'avenir immédiat du CLDP qui concernent les droits de propriété intellectuelle.

Programmes régionaux

*Europe centrale et orientale*

A l'automne de 1994, le CLDP a organisé un stage de formation intensive de trois semaines concernant les aspects fondamentaux et complexes de la protection des brevets et des marques de commerce pour les fonctionnaires des pays d'Europe centrale et orientale chargés de la réglementation en matière de droits de propriété intellectuelle. Les cours, donnés sous les auspices du Bureau des brevets et des marques du Département du commerce, avaient principalement pour objet d'identifier et d'analyser les solutions aux divers problèmes d'ordre pratique et questions de politique générale que les fonctionnaires participants pouvaient rencontrer en raison des changements liés à la transition à l'économie de marché. Les thèmes de discussion allaient de la réforme du droit aux procédures administratives. Les ateliers étaient animés par des juristes, examinateurs de brevets, scientifiques et administrateurs ayant une grande expérience dans ce domaine.

Les pays suivants ont participé au stage: Albanie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque et Roumanie.

*Russie et Ukraine*

A l'automne de 1995, le CLDP réalisera un programme de deux semaines qui se déroulera principalement dans la ville de Washington et comportera une excursion au port de Baltimore, en vue de renforcer les capacités techniques et connaissances pratiques des fonctionnaires et magistrats chargés de faire respecter les droits de propriété intellectuelle, en mettant l'accent sur les questions liées à l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce.

Organisé par le CLDP en coopération avec le Bureau des brevets et des marques et le Centre judiciaire fédéral, le programme fait actuellement l'objet de mesures de coordination avec d'autres organismes du gouvernement des Etats-Unis, notamment le Bureau du Représentant pour les questions commerciales internationales, le Service des douanes, le Federal Bureau of Investigation (FBI) et le Bureau du droit d'auteur, ainsi que des groupements privés, notamment l'Alliance internationale pour la propriété intellectuelle.

Les participants seront au nombre de vingt. Il s'agit de personnes responsables à divers titres de la protection des droits de propriété intellectuelle - fonctionnaires, procureurs, juges et membres du Parlement notamment - venues de Russie et d'Ukraine.

## Activités au niveau national

### Estonie

Au printemps de 1995, le CLDP a envoyé pour une semaine un conseiller auprès de l'Office estonien des brevets pour aider ce dernier à élaborer un système de protection des modèles de puces d'ordinateur.

### Lettonie

Au printemps de 1995, le CLDP a envoyé pour une semaine un spécialiste des procédures de recours concernant les brevets auprès de l'Office letton des brevets pour aider celui-ci à élaborer ses propres procédures en la matière.

### Lituanie

Au printemps de 1995, le CLDP a envoyé pour une semaine un spécialiste des procédures de recours concernant les marques de commerce auprès du Bureau lituanien des brevets pour aider celui-ci à élaborer les procédures en la matière.

Pendant l'été de 1995, le CLDP a envoyé un spécialiste des droits de propriété intellectuelle, en ce qui concerne notamment les produits pharmaceutiques, auprès du Bureau lituanien des brevets pour aider celui-ci à élaborer les procédures nécessaires en vue de protéger les détenteurs de brevets pharmaceutiques.

### Roumanie

Depuis 1993, le CLDP a envoyé régulièrement plusieurs conseillers résidents auprès du Bureau roumain des inventions et des marques (OSIM) pour fournir à celui-ci une assistance portant sur différentes questions relatives aux droits de propriété intellectuelle, notamment l'élaboration de lois, règlements et procédures administratives applicables aux brevets, brevets de modèles, marques de commerce ou de fabrique, secrets commerciaux et droits d'auteur.

En outre, pendant l'été de 1995, le CLDP a accueilli à Washington trois fonctionnaires de l'OSIM pour deux semaines de consultations avec le Bureau des brevets et des marques et d'autres organismes du gouvernement américain sur les procédures applicables aux brevets, marques de commerce ou de fabrique et droits d'auteur, la formation de personnel judiciaire et les moyens de faire respecter les droits de propriété intellectuelle. Ces consultations faisaient suite au programme régional de 1994 financé par le CLDP mentionné plus haut et à la formation assurée par les conseillers du CLDP pour l'OSIM.

### Russie

Au printemps de 1995, le CLDP a envoyé deux spécialistes des droits de propriété intellectuelle, l'un du Bureau des brevets et des marques et l'autre de la Direction de la lutte contre la fraude en matière de DPI du Service des douanes, chargés de conseiller le gouvernement russe sur ces questions et sur l'Accord de l'OMC sur les ADPIC.

Le CLDP enverra cet automne un autre conseiller à Moscou pour assurer le suivi du travail réalisé par les deux premiers experts.

Ukraine

Au printemps de 1995, le CLDP a envoyé deux spécialistes des droits de propriété intellectuelle, l'un du Bureau des brevets et des marques et l'autre de la Direction de la lutte contre la fraude en matière de DPI du Service des douanes, chargés de conseiller le Bureau ukrainien des brevets et l'administration douanière sur ces questions et sur l'Accord de l'OMC sur les ADPIC.

Le CLDP enverra cet automne un autre conseiller à Kiev pour assurer le suivi du travail réalisé par les deux premiers experts.